

# La Médullienne maintient ses taux

Jeudi dernier, Didier Phœnix, le maire de Brach a accueilli dans la salle des fêtes, la réunion du Conseil communautaire de la Médullienne, présidée par Christian Lagarde, maire de Moulis-en-Médoc.

Le centre de santé du Médoc a fait l'objet de la première délibération du Conseil. Les communes participent au fonctionnement de centre de santé du Médoc, au prorata des enfants scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat. Pour l'année scolaire 2014-2015, la cotisation était de 1, 22 € par enfant. Les conseillers ont décidé de ramener cette cotisation à 1 euro pour l'année 2015-2016, sachant que 159 élèves sont inscrits de plus que l'année passée, ce qui fait un total de 15 173 élèves pour une recette de 15 173 euros. Le budget primitif du centre de santé a donc été voté à l'unanimité avec des dépenses et des recettes qui s'équilibrent à 26 201, 28 €.

Stabilité des taux

À l'unanimité, les conseillers ont décidé de maintenir le taux des taxes comme en 2015. Ainsi le taux de la taxe d'habitation est à 8, 15 %, celui du foncier bâti à 0, 156 % et celui du foncier non bâti à 2, 31 %. De même le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) reste fixé à 25, 69 % pour l'année 2016.

Le budget principal 2016 est lui aussi adopté à l'unanimité c'est-à-dire en fonctionnement avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent à 6 512 251 euros et en investissement les dépenses et les recettes équilibrées à 1 174 010 euros.

Le budget annexe Spanc, assainissement non collectif, adopté à l'unanimité, se compose du fonctionnement avec les dépenses et les recettes à 135 701, 68 euros et l'investissement dont les dépenses et les recettes sont de 53 815, 57 €.

Le budget annexe des ordures ménagères a été aussi adopté avec un fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à 4 024 902 euros et un investissement à 293 102 euros (recettes et dépenses).



*Le Conseil s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Brach. PHOTO J. -C. R.*

Le budget annexe du Pas du Soc est également adopté à l'unanimité pour un fonctionnement dont les dépenses et les recettes sont équilibrées à 3 223 34 € et l'investissement avec les dépenses et les recettes à 413 502 euros.

À noter que, parallèlement, les conseillers ont autorisé le président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant 68 400 euros TTC, portant sur l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une création de zone artisanale au Pas du Soc (commune Avensan).

Action sociale

Dans le volet action sociale, les

conseillers ont adopté avec une voix contre du conseiller municipal du Porge, Philippe Paquis, et une abstention, Éric Arrigoni, élu de Castelnau-de-Médoc, un avenant désignant l'association Les Francas de Gironde en qualité de délégataire du service public pour la gestion des accueils, centres de loisirs et espace jeunesse.

Les subventions accordées De même, est adopté (une voix contre de Philippe Paquis) le montant de la participation (1 800 000 euros) au délégataire du service public, au titre de l'enfance jeunesse. Quant à la participation communautaire, au titre de la petite enfance, d'un montant annuel de 463 236 euros, elle est adoptée avec une voix d'abstention du conseiller Philippe Paquis.

Des subventions ont été accordées à hauteur de 5 000 euros à l'association Oiseau Lire, 3 000 euros à l'Union touristique du Médoc et 3 000 euros au club des entrepreneurs du Médoc. De plus, 1 400 euros de cotisations sont versés à l'association des maires de France, 1 969, 80 € à l'association des communautés de France et 500 euros au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la gironde (Caue).

Jean-Claude Rigault ■



LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE LA CDC MÉDULLIÈNE PERMET AUX HABITANTS DES DIX COMMUNES D'ACCÉDER À UNE OFFRE CULTURELLE BIEN PLUS DIVERSIFIÉE.

## 30 000 titres à disposition

**Marie-Hélène BOISSEAU**

C'est un projet qui aura mis presque quatre ans à aboutir. Depuis le 8 avril, la communauté de communes Médullienne bénéficie de la mise en réseau des bibliothèques de son territoire. On sentait la joie et la fierté dans les discours d'inauguration ce jour-là, à la salle des fêtes de Brach, qui accueillait des élus, des lecteurs et de nombreux bénévoles. Tout d'abord, Christian Lagarde, président de la CdC, a rappelé que la lecture était « un vecteur d'émotion, de découverte et de plaisir. Les bibliothèques sont des lieux précieux dans nos villages où les services publics ferment les uns après les autres. Des lieux où l'on peut créer, rêver, construire et surtout effacer les différences. Cette inauguration sonne comme une promesse ! ». C'est en juin 2012 que le principe d'animer un réseau de lecture publique est voté par le conseil communautaire. En 2013 est lancée l'étude de faisabilité. Le projet, porté avec ténacité par Carmen Picazo, adjointe au maire de Brach, reçoit le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) avec Élisabeth Meller-Liron, chef du service création et développement. Puis c'est la Bibliothèque départementale de prêt de la Gironde qui accompagne l'équipe par son expertise et financièrement : Anne Artemenko, directrice adjointe de la BDP, Anaïs Andreïta, référent Médoc, et Benoit Roucou auprès des

élus et des bénévoles. Enfin, l'une des dernières pierres à l'édifice est le recrutement, en octobre 2015, de Maylis Cassaigne, bibliothécaire de formation, chargée de mission de lecture publique à la Médullienne et coordinatrice sur le terrain.

La députée Pascale Got a également souligné l'importance de faciliter l'accès à la lecture en terme d'intégration et l'intérêt de la démultiplication des services pour le développement du territoire. Elle repartira d'ailleurs avec sa carte d'adhérente. Enfin, Carmen Picazo, après avoir remercié tous les partenaires du projet, a rappelé le travail colossal réalisé par tous et notamment par des bénévoles très impliqués qui, avec l'aide précieuse de Maylis Cassaigne, ont géré l'harmonisation des pratiques informatiques. Courant mars, en effet, toutes les bibliothèques du réseau ont dû évoluer et migrer vers un système commun. C'est le logiciel de gestion Decalog SIGB qui a été choisi notamment pour son interface conviviale et sa plateforme complète en terme de gestion, de documentation, de catalogage et de statistiques.

Didier Phœnix, Pascale Got, Christian Lagarde et Carmen Picazo. PHOTO JDM-MHB Une biblio-navette chaque semaine Le réseau des bibliothèques de Médullienne.

PHOTO DR

Le réseau concerne les dix communes de la CdC avec les 7

bibliothèques de Brach, Castelnaud, Lustrac, Le Porge, Sainte-Hélène, Sa-launes et Saumos (la médiathèque de Sainte-Hélène ouvrira ses portes le 3 mai) et les 3 points de dépôts d'Avensan, Moulis et Le Temple. Le fond documentaire est actuellement de 30 000 ouvrages tous supports confondus (livres, CD, DVD...) et sera accessible à tous quelque soit le lieu d'habitation. Car le vrai changement est là.

Dorénavant, chacun pourra, après s'être inscrit gratuitement dans l'un des points du réseau, soit se rendre en bibliothèque, soit se connecter sur le site, choisir son ouvrage et le réserver. Et s'il n'est pas dans la bibliothèque de la ville, c'est via la biblio-navette, qui passera dans les dix communes chaque semaine, qu'il pourra être récupéré.

Au-delà des services en ligne, c'est aussi l'enrichissement des échanges humains qui vont être mis en avant avec au total, une soixantaine de bibliothécaires, presque tous bénévoles et ayant reçu des formations auprès de la BDP, qui sont à l'écoute des lecteurs pour les accueillir, les conseiller mais aussi leur présenter les animations. Car là aussi, le public pourra bénéficier d'une offre culturelle bien plus attractive avec des animations récurrentes ou ponctuelles, adaptées à tous les lecteurs. Le site Internet répertorie déjà près d'une dizaine d'événements entre ateliers, expositions, apéro littéraire et spectacles pour enfants.



D'autres projets fédérateurs sont en préparation comme une grande manifestation en novembre qui aura lieu dans tout le réseau autour de « la bibli des bébés ». Évidemment, les collectivités ne seront pas en reste et les écoles et les centres de loisirs bénéficieront toujours de plages particulières et des savoir-faire du réseau pour mettre en place des animations spécifiques. n  
Site : [http : //www.  
bibliotheques-medullienne. fr](http://www.bibliotheques-medullienne.fr) ■



LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES ONT VOTÉ LES BUDGETS 2016. « NOUS MAINTENONS LES TAUX, LA GESTION EST SAIN ET RIGOUREUSE ET NOUS POURSUIVONS NOS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT », S'EST SATISFAIT LE PRÉSIDENT CHRISTIAN LAGARDE.

## Pas d'augmentation des taux

**Patrick JOUANNET**

Les élus de la Médullienne.

PHOTO JDM-PJ

C'est la commune de Brach qui accueillait le conseil communautaire de printemps de la Médullienne, jeudi 14 avril. Une séance plus particulièrement consacrée aux budgets (principal et annexes) mais Christian Lagarde, président de la communauté de communes, faisait suivre une délibération pour une demande de subvention (35 % attendus au titre de la DETR) pour l'étude de faisabilité et d'opportunité de la zone d'activités du Pas du Soc II à Aven-san (coût total 68 400 € TTC). Venait en suivant le compte rendu d'activité du Centre de santé scolaire du Médoc qui affiche un budget de fonctionnement de 26 000 € pour 15 173 élèves rattachés et dont la participation 2016 des communes est revue à la baisse, à hauteur de 1 € par élève (au lieu de 1, 22 €).

Le maintien des taux des trois taxes, deuxième ligne d'écriture du budget principal après l'affectation des résultats, était voté à l'unanimité, à savoir 8, 15 % pour la taxe habitation, 0, 156 % pour le foncier bâti et 2, 31 % pour le foncier non bâti générant un produit attendu de 1 691 009 €. Le taux de la CFE (cotisation foncière des entreprises) est maintenu à 25, 69 % (taux moyen national à 26, 85 %). Il abonde le budget à hauteur de 844 687 € et est voté à l'unanimité alors

que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (15, 78 % - produit attendu 2 280 673 €) est voté seulement à la majorité. Philippe Paquis, absent (Le Porge), par la voix d'Éric Arrigoni (maire de Castelnau de Médoc) son

« porte-parole du jour », estimant qu'avec l'excédent 2015 constaté la CdC aurait pu envisager une baisse de cette taxe. Le budget principal 2016 s'établira à 1 174 010 € en investissement et à 6 512 251 € en fonctionnement. À noter qu'une délibération excluant le village vacances de la Jenny du circuit de ramassage des ordures ménagères sera annulée, un accord sur les conditions de ramassages (11 points) et les règles de sécurité ayant pu être trouvé par les parties prenantes.

« C'est un moment fort dans la vie d'une CDC, commentait Christian Lagarde après le vote des différents budgets. Nous maintenons les taux, la gestion est saine et rigoureuse et nous poursuivons nos programmes d'investissement. »

Dans la chronologie de l'ordre du jour venait ensuite l'attribution de subventions, allocations ou cotisations à différentes associations que les élus communautaires votaient à l'unanimité, sauf pour celle des maires de Gironde. Philippe Paquis, toujours par la voix de son porte-parole, demandait à ce qu'elle soit séparée dans la délibération pour qu'il puisse voter contre. Les délibérations concernant

les différentes délégations de service public (DSP) n'ont été votées qu'à la majorité pour l'Enfance Jeunesse (DSP Fran-cas Gironde pour 1 800 000 €), Philippe Paquis votant contre et Eric Arrigoni (maire de Castelnau) s'abstenant. Pour la Petite Enfance (DSP les P'tites Pommes pour 436 236 €) et les tarifs des séjours, seul Philippe Paquis s'abstenait.

Venait le temps des communications de fin de séance où Christian Lagarde confirmait que la Médullienne ne fusionnerait pas avec une autre intercommunalité, annonçait des pôles de réflexion avec les nouvelles compétences obligatoires à venir (tourisme en 2017 par exemple, et l'eau en suivant). Didier Phoenix, maire de Brach, en profitait pour annoncer la pose de la première pierre de l'école de Brach vendredi 29 avril à 10 h 30.

### LES AUTRES DOSSIERS

Les budgets annexes : Spac : investissement à 53 815 € fonctionnement à 135 701, 68 €. Ordures Ménagères : investissement à 293 102 € fonctionnement à 4 024 902 €. Pas du SOC : investissement à 413 502 € fonctionnement à 478 544 €. Les différentes subventions votées : L'Oiseau Lire (5 000 €), l'Union touristique du Médoc (3 000 €), le club des Entrepreneurs du Médoc (3 000 €), maires de Gironde (1 400 € à la majorité), Communautés de France (1969,



80 €), le CAUE (500 €), la Mission  
Locale du Médoc se voyant attribuer  
une participation de 23 852 €. ■